



Avis public

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, Directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 7 octobre qui se tiendra à l'hôtel-de-ville de la Municipalité situé au 237, 16^e ave Ouest, le Conseil sera appelé à se prononcer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Lot projeté – pour rendre réputée conforme la largeur de la marge avant à 11,19 mètres au lieu de 12,2 mètres ainsi qu'une superficie de lot à 333,1 mètres carré au lieu de 400 mètres carré;
- 21 rue des Pinsons – lot 5 105 702 - pour rendre réputée conforme la réduction de la marge arrière à 2,81 mètres au lieu de 3,05 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces dérogations mineures.

Municipalité de Venise-en-Québec
Le 10 septembre 2019

Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure d'un lot projeté ainsi que du 21, rue des Pinsons à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 10 septembre 2019.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les dérogations mineures pour un lot projeté ainsi que pour le lot 5 105 702 sur le site Internet de la Municipalité le 10 septembre 2019.

Frédéric Martineau, Directeur général
Le 10 septembre 2019